



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 81 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 21 Absent(s) : 0</i>
--	---	---

Date de convocation : 31 mars 2026

Vote(s) pour : 89  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Mardi 7 avril 2026 - journée du 8 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 9 :

### **Election des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-21,

VU la délibération du Conseil métropolitain fixant les conditions de dépôt des listes de candidatures à la Commission d'Appel d'Offres,

VU la liste déposée,

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain doit procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) permanente,

CONDIDERANT que cette élection doit s'effectuer à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil métropolitain de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette élection,

DECIDE que l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la CAO permanente n'interviendra pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT,

DECIDE d'élire en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par Monsieur le Président de Metz Métropole ou son représentant,

CONSTATE à l'issue du vote le résultat obtenu par la liste,

PROCLAME en conséquence élus :

MP 65

	Liste
Titulaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corinne FRIOT</li> <li>- Roger PEULTIER</li> <li>- Ferit BURHAN</li> <li>- Dominique STREBLY</li> <li>- Sylvie ROUX</li> </ul>
Suppléants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean BAUCHEZ</li> <li>- Eric LUCAS</li> <li>- Laurent BOVI</li> <li>- Ayhan AVCI</li> <li>- Martine NICOLAS</li> </ul>

DECIDE qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le membre suppléant inscrit sur la même liste et venant après le dernier titulaire élu de ladite liste, le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire étant assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier,  
DECIDE qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le candidat inscrit sur la même liste et venant après le dernier suppléant élu.

Metz, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance

  
Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20260408-2026-04-08-DC9-DE

**Numéro de l'acte :** 2026-04-08-DC9  
**Date de décision :** mercredi 8 avril 2026  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Election des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres  
**Classification :** 5.1 - Election executif  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 09/04/2026  
**Numéro AR :** 057-200039865-20260408-2026-04-08-DC9-DE  
**Document principal :** 99\_DE-9.pdf

#### Historique :

09/04/26 17:33	En cours de création	
09/04/26 17:34	En préparation	Catherine DELLES
09/04/26 17:52	Reçu	Catherine DELLES
09/04/26 17:53	En cours de transmission	
09/04/26 17:54	Transmis en Préfecture	
09/04/26 17:56	Accusé de réception reçu	